

ARTICLE Petit St Cannat Elus d'Opposition

EXPRESSION DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

SANT-CANNAT... Commune en péril ?

La réforme territoriale instituée le 7 août 2015 par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), sous couvert de rationalisation administrative masque en réalité la fin programmée des communes.

En effet, à compter du 1er janvier 2016, le champ des compétences communales qui avait déjà été restreint avec la création de la CPA (Communauté du Pays d'Aix) va progressivement se réduire comme « peau de chagrin » puisque à terme, des domaines aussi importants que l'urbanisme, la voirie, l'eau et l'assainissement ne seront plus du ressort de notre commune mais rattachés de la compétence de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Simplifier les structures administratives qui, aujourd'hui comptent quatre échelons : commune, intercommunalité, département et région est une nécessité. Faut-il, cependant, que la réduction de cet empilement soit conduite au détriment

des communes ?

Priver les communes de leur capacité de décision, c'est provoquer l'extinction de la démocratie locale au profit des superstructures intercommunales dont le gouvernement à l'échelon régional sera très déconnecté de la réalité du terrain.

La coopération intercommunale est certes souhaitable notamment pour assurer une cohésion et une logique au plan régional.

Ainsi, élaborer des schémas directeurs dans des domaines comme le développement économique ou les réseaux de transport relève effectivement d'une responsabilité du niveau régional. Mais confier à la Métropole l'organisation des prestations de proximité de type « collecte des déchets ménagers » ou la gestion de la voirie et des trottoirs est une aberration même si ce type d'activités sera délégué par la Métropole aux Conseils de territoire structure comparable à "l'arcenna" CPA.

Cette réforme territoriale qui aurait dû être conçue au profit des communes n'avira au

contraire été l'instrument de leur disparition ou, pour le moins de leur perte d'autonomie et donc de leur identité.

Cette concentration des pouvoirs au niveau régional, imposée sans aucune concertation au plan local conduit inévitablement à une mise sous tutelle des communes avec pour conséquence, une dégradation du service rendu à l'usager mais aussi, paradoxalement à une augmentation de l'imposition locale en raison du fort endettement de la ville de Marseille que la Métropole s'attachera à résoudre en ponctionnant les ressources des petites communes comme St-Cannat.

Notre commune, diluée dans le gigantesque de cette Métropole Aix-Marseille-Provence, n'échappera pas à cette déshérence programmée.

Écrit le 15/11/2017 par les élus d'opposition : Serge Elens, Laure Straton, Gilles Caray, Minella Rai, Paul Vidaleu, Valérie Dikari.